

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
11 mai 2018**

**Date d'affichage :
24 mai 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 7

OBJET : Mandat spécial : déplacement en Pologne - ZIWIEC

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 avril 2018.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial du conseil municipal, si l'élu ne dispose pas de délégation ou bien que celle-ci n'est pas en rapport avec le motif du déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, pour la durée du déplacement.

Va ainsi avoir lieu :

Le déplacement en Pologne :

Ce déplacement a lieu dans le cadre de la Fête de la ville de Żywiec, ville jumelée avec la Commune de Riom, qui se déroule du 21 au 24 juin 2018.

Le déplacement aura lieu en avion. Il concernera un élu qui ne dispose pas d'une délégation en lien avec le déplacement :

- Monsieur Vincent PERGET, Conseiller municipal délégué aux bâtiments, pour lequel il est nécessaire d'attribuer un mandat spécial.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner mandat spécial à l'élu cité ci-dessus,
- autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL